

INFIRMIER SAPEUR-POMPIER



**ENGAGEMENT
SPV**





Le SDIS de la Loire

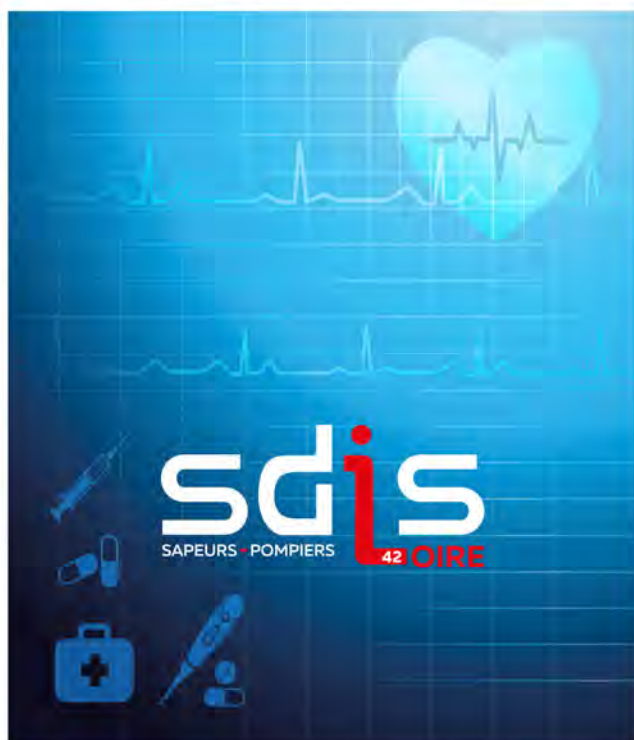
Le Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, c'est 2800 sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Repartis sur 71 casernes, ils et elles réalisent plus de 48 000 interventions par an. C'est aussi un Service de santé et de secours médical (SSSM) avec des médecins, des cadres de santé, des infirmiers, des psychologues, des pharmaciens, des vétérinaires et des kinésithérapeutes.



L'infirmier sapeur-pompier volontaire

Il a le même statut que tous les sapeurs-pompiers volontaires avec :

- ✦ une protection sociale si accident ou maladie contractée lors d'une intervention.
- ✦ des indemnités horaires fixées en fonction du grade et du service rendu. Ces indemnités ne sont assujetties ni à l'impôt, ni aux prélèvements sociaux. Elles sont cumulables avec tout autre revenu ou prestation sociale.
- ✦ une prestation de fidélisation et reconnaissance, versée à la retraite.



Les missions

Un infirmier de sapeur-pompier volontaire (ISPV) participe, selon ses compétences et ses disponibilités, aux diverses missions du service de santé et de secours médical (SSSM).

Il bénéficie d'une formation initiale d'une durée d'environ vingt jours répartie sur une année.

Celle-ci permet d'acquérir ou de renforcer les compétences nécessaires à l'exercice des missions qui incombent au SSSM.



La santé au travail

L'infirmier effectue les relevés biométriques des agents lors des entretiens infirmiers afin de préparer les visites médicales effectuées en collaboration avec un médecin de sapeurs-pompiers. Il participe à la politique globale de santé au travail du SDIS.



Le soutien sanitaire en opération (SSO)

Lors d'interventions de grande ampleur, une équipe médicale (médecin + infirmier) est souvent envoyée pour traiter les problèmes médicaux et blessures de nos sapeurs-pompiers, liés aux conditions d'intervention, parfois extrêmes.



Dispositifs prévisionnels de sécurité

Le Tour de France, la Coupe du monde de Rugby, bientôt les jeux olympiques,... ceux-ci nécessitent des dispositifs de plusieurs dizaines voire centaines de pompiers pour encadrer la sécurité incendie et médicale de la population. Être là et prêt en cas de menace conventionnelle, ou en milieu NRBC-E, le SDIS de la Loire apporte une réponse à chaque situation.



Le secours et soins d'urgence à personnes (SSUAP)

L'ISPV apporte son concours lors des interventions SSUAP en tant que professionnel de santé.

Il constitue un relai intermédiaire dans la prise en charge de la victime en mettant en œuvre des protocoles infirmiers de soins d'urgence (PISU).



La formation

L'expertise paramédicale peut également être sollicitée lors d'enseignements auprès de nos sapeurs-pompiers ou de son personnel de santé.





Les colonnes de renforts

Le SDIS de la Loire peut être appelé à participer à des renforts extra-départementaux comme les feux de forêts dans le sud, ou lors d'inondations ou autres catastrophes.

A chaque départ, un infirmier, encore une fois spécifiquement formé, y est associé.

